

BILAN ANNUEL 2020

Cour administrative d'appel de Lyon



Gilles HERMITTE
Président de la
cour administrative
d'appel de Lyon

L'année 2020 demeurera une année hors normes. La crise sanitaire qui a frappé la France et le reste du monde ne pouvait pas épargner la juridiction administrative en général et la cour administrative d'appel de Lyon en particulier.

Alors que celle-ci connaissait, depuis dix ans, une progression régulière des affaires enregistrées, le premier confinement s'est brutalement traduit par une chute spectaculaire des nouvelles requêtes, atteignant, à la fin de l'année, presque 30 % en moins par rapport à 2019. Du jamais vu !

Les fortes contraintes de fonctionnement et d'organisation résultant des mesures de lutte contre la pandémie pouvaient laisser craindre un ralentissement de l'activité comparable, voire supérieur. Si baisse il y a

eu, son ampleur a cependant été contenue grâce à la mobilisation de la communauté juridictionnelle.

L'élaboration et l'activation d'un « Plan de continuité de l'activité », dès le mois de mars 2020, ont donné à la cour le cadre opérationnel lui permettant de continuer à assurer l'essentiel de ses missions, il est vrai dans des conditions matérielles bien plus difficiles.

Le redéploiement rapide des moyens informatiques disponibles, la mise en œuvre des adaptations de procédure décidées par le Gouvernement mais surtout les efforts importants consentis par tous les membres de la communauté juridictionnelle, magistrats, agents de greffe, aides à la décision, malgré les difficultés rencontrées, ont permis à la cour de préserver les grands équilibres.



Effectifs de la juridiction

86
personnes dont :

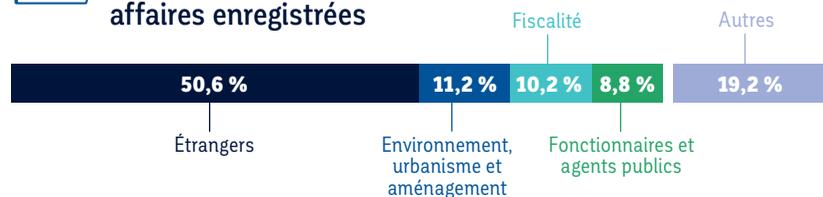
38
magistrats

44
agents de greffe

4
assistants de justice

2020 en chiffres

 **3 859**
affaires enregistrées



 **3 892**
affaires jugées
↓ 15,4 % par rapport à 2019

 **4 233**
dossiers en stock

 **13 mois**
de délai prévisible de jugement
↑ 18,4 % par rapport à 2019

 **2,8 %**
de dossiers de plus de
24 mois en stock